

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 21 décembre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-un décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 14 décembre 2020.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Catherine LEYNON, Jérôme MERCOYROL, Jean-Charles GONIEAUX, Sophie ALLEOUD, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Michel PREVOST, Carole THOMAS, Bernard PUEYO

Excusés : Simone GUICHARD (donne son pouvoir à Yves LAMOINE), Philippe EUVRARD (donne son pouvoir à Philippe BOUNIARD)

Absents : Pas d'absent

M. Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

**Objet : Changement de lieu de réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2020.**

VU la pandémie de coronavirus,

VU l'état d'urgence sanitaire,

VU le décret n° 2020-1310 du 29.10.2020 précisant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

COMPTE TENU du reconfinement de la population depuis le 30.10.2020.

COMPTE TENU qu'il convient de faire respecter des consignes sanitaires très strictes pour ralentir la propagation du virus.

CONFORMÉMENT au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE que la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 ait lieu à la salle polyvalente de la commune quartier St Martin.


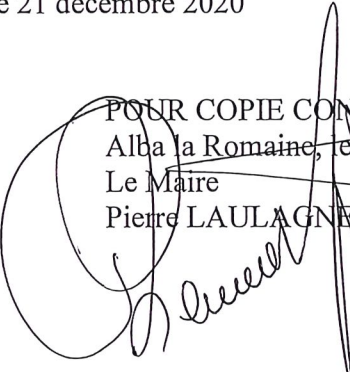
PRÉCISE que cette salle à une superficie de 180 m2

PRÉCISE que la réunion se tiendra sans public, cette disposition a été mentionnée dans la convocation.

PRÉCISE que la réunion est, comme tous les conseils municipaux, enregistré et que l'enregistrement audio sera disponible à postériori sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 décembre 2020

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 22 décembre 2020  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

31 DEC. 2020